



## **TARIFS ANNUELS CLASSES PRIMAIRES ET MATERNELLES Année scolaire 2020-2021**

### **TARIFICATION DE BASE POUR TOUS LES ELEVES**

**Participation des familles : 300 euros**

*Dans une même fratrie :*

*25 % de réduction pour le deuxième enfant, gratuit pour les suivants.*

**Cotisations, propres à l'enseignement privé : 62 euros**

*Collectées par l'établissement et reversées aux différents organismes (Apel, Ugsel, Synadic, Udogec, ...). Ces cotisations comprennent également une assurance individuelle accidents pour tous nos élèves. (la cotisation Apel est familiale).*

**Des frais divers : 35 euros**

*Photocopies, frais d'envoi, accès à la piscine et à la patinoire et carnet de correspondance etc...*

**Soit une facture annuelle totale de 397 euros pour l'aîné d'une fratrie**

**- Les enfants peuvent être accueillis en dehors des heures scolaires, ci-dessous les horaires et tarifs. (Facturation mensuelle)**

- \* Garderie du matin : de 7h30 à 8h05 : 1 euro
- \* Garderie de midi : de 11h30 à 12h15 : 1 euro
- \* Garderie de 16h30 à 17 h : 1 euro
- \* Garderie de 17 à 18 h : 1.50 euros

- La commune de Toul participe financièrement à l'aide à la scolarité des enfants Tulois. Pour les enfants résidant dans une autre commune, une aide forfaitaire annuelle de 30 euros est demandée aux familles (figure sur la facture annuelle).

*En début d'année, prévoir également :*

- *la cotisation « coopérative scolaire » : 35 euros pour élèves des classes maternelles et 25 euros pour les élèves des classes élémentaires.*
- *Les collations : 20 € pour les élèves des classes maternelles.*

*Le prix du repas effectivement consommé est prévu à 5.90 euros l'unité*